



Il existe 35 panneaux d'expression libre sur la commune.

Rappelons que leur usage est réservé à l'affichage d'opinion et des associations sans but lucratif, à l'exclusion de tout affichage commercial. Un arrêté municipal en date du 23 février 2017 est venu préciser ce point. Cet arrêté liste également les 35 panneaux et leur localisation.

**Tout contrevenant s'exposera à une amende pénale de 7500 € et à une procédure administrative imposant la remise en état des lieux, le cas échéant sous astreinte de 200 € par jour et par publicité illégalement affichée**

## En savoir plus

[▶ Arrêté municipal réglementant l'affichage sur les panneaux d'expression libre \(p 127.75 Ko \) \[1\]](#)

## Contacts -

[▶ TOUT L'ANNUAIRE \[2\]](#)

**Mairie de Toulon**  
Avenue de la République  
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex  
Tél. : 04 94 36 30 00

## Liens:

[1] [https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/dvd-envur-arr-003\\_0.pdf](https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/dvd-envur-arr-003_0.pdf)

[2] <https://toulon.fr/annuaires>